BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 040-2004/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON IDA N° H-106-BUR CONCLU A WASHINGTON LE 14 JUILLET 2004 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET REGIONAL DE TRAITEMENT ACCELERE DU VIH/SIDA

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 28 octobre 2004 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Don IDA n° H-106-BUR conclu à Washington le 14 juillet 2004 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet régional de traitement accéléré du VIH/SIDA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 28 octobre 2004.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
Le Deuxième Vice-Président

BURKINA FASO Le Président de l'Assemblée Nationale

Mahama SAWADOGO

Le Secrétaire de séance

Aïssata SIDIBE